

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Favoriser le développement et l'accès à la culture	S100

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-4, L1511-1 et suivants, L4221-1,

VU le Code du patrimoine et notamment les articles L116-1, L116-2, R116-1 et suivants,

VU le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement afin de soutenir activement le développement et l'accès à la culture;
le rejet de l'amendement relatif à la redistribution des aides culturelles régionales;
le rejet de l'amendement relatif à l'intégration d'indicateurs de droits culturels dans nos politiques régionales;

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au budget primitif 2026 de 2 655 000 euros en autorisations de programme, de 5 220 634 euros en autorisations d'engagement, de 2 931 308 euros de crédits de paiement en investissement et de 5 529 327 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°S100 : "Favoriser le développement et l'accès à la culture",

D'APPROUVER

l'inscription au budget primitif 2026 de 10 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement et de 192 500 euros de crédits de paiement en investissement pour couvrir les engagements pris dans le cadre du programme S105 « Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Constance NEBBULA, Gaëlle ROUGERON, Bruno RETAILLEAU.